



## RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

*Le Président*

*Député européen*

**Bruno LE MAIRE**  
**Ministre de l'Économie et des**  
**Finances**  
**139 rue de Bercy**  
**75572 Paris CEDEX 12**

Marseille, le 3 avril 2018

Monsieur le Ministre,

Vous avez annoncé le 22 février 2018 vouloir supprimer les mandats de commissaires aux comptes dans les petites entreprises. Cette annonce intervient après le rapport de l'Inspection Générale des Finances que vous avez conjointement missionnée avec la Garde des Sceaux, Nicole Belloubet.

Je partage l'inquiétude des commissaires aux comptes, de leurs collaborateurs et de leurs représentants. En effet, un relèvement des seuils de nomination des commissaires aux comptes pourrait avoir des conséquences terribles sur la profession mais aussi sur tout le tissu économique français.

Je vous le rappelle, plus de 90% des entreprises françaises sont de petites entreprises, si l'on se réfère aux seuils fixés par les prescriptions européennes auxquelles vous souhaitez vous conformer. Si vous suivez les conclusions de l'Inspection Générale des Finances, ce sont 150 000 entreprises que vous priveriez d'un contrôle externe par un commissaire aux comptes.

Exclure l'action du commissaire aux comptes, c'est accepter un risque accru de fraude de l'assiette sociale et fiscale déclarée par les entreprises. Il s'en suivrait un risque évident de pertes de recettes pour l'Etat et les acteurs sociaux au moment où vous insistez tant sur le corollaire de la baisse des charges à travers l'assurance de leur règlement.

Exclure l'action du commissaire aux comptes, c'est aussi se passer de la confiance établie, éliminer l'anticipation, se priver du regard irremplaçable que le commissaire porte sur l'entreprises en difficulté et dont il est démontré le rôle capital en matière de redressement et de sauvegarde de l'emploi. L'audit est un investissement et non un poids, il est un outil de prévention, comme un outil de croissance et de projection.

Au-delà des questions de la sécurité financière et d'accompagnement des entreprises, j'attire tout particulièrement votre attention sur l'impact de ce projet de loi sur la profession de commissaire aux comptes.

Ce sont près de la moitié des 13 500 commissaires aux comptes exerçant en France serait amenée à disparaître. C'est une projection inenvisageable et inacceptable. Pour ma

seule région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'impact immédiat sur les 1200 professionnels enregistrés serait une perte de 82% de la profession, et par ricochet 1300 à 1500 emplois supprimés dans les sociétés de Commissaires aux Comptes.

Ainsi, au regard des risques que ce projet de loi comporte et dans l'intérêt de tous, je vous demande d'envisager un dialogue constructif de concertation préalable avec les parties prenantes.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

**Renaud MUSELIER**